



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **23 SEPTEMBRE 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0288**

Objet : Attribution d'une subvention à la SCIC French Tech in the Alps au titre de l'année 2024

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 63
Pouvoirs : 5
Absents : 0
Excusés : 11
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

30 SEP. 2024

et publié le

30 SEP. 2024

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 23 septembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 17 septembre 2024.

Présents : Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Guillaume RACCURT à Claudine GELLENS, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,

French Tech in the Alps Grenoble a été établie pour animer l'écosystème numérique grenoblois, mobilisé dans le cadre de l'appel à projets « French Tech ».

Pour ce faire, trois axes stratégiques ont été établis :

- Animation : un écosystème numérique attractif, animé, coordonné, productif de valeurs et de talents, une place de marché fluide et dynamique où les parties prenantes se rencontrent, dialoguent et progressent rapidement, un marché de l'emploi local fluide et riche en compétences où groupes, PME et laboratoires échangent du personnel ;
- Accélération : un référent reconnu à l'extérieur et une marque de qualité pour les projets entrepreneuriaux grâce au label French Tech, synonyme de sérieux et de qualité, apporteur de ressources aux entrepreneurs ayant un projet ambitieux ;
- Attractivité / Internationalisation : une source de produits et de services innovants pour le commerce extérieur.

A la suite de l'association de préfiguration, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) French Tech in the Alps Grenoble a été créée en novembre 2015. Par délibération en date du 7 décembre 2015, Le Grésivaudan est rentré au capital de la SCIC French Tech in the Alps Grenoble à hauteur de 25 000 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer à French Tech in the Alps Grenoble une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2024.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal – chapitre 65 - article 6574 – analytique ECOSUB – gestionnaire Economie.

Celle-ci lui permettra de réaliser ses actions clés pour 2024 et notamment :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire et relayer les initiatives mises en place par la mission French Tech tant au niveau national que local,
- Faire le lien entre les acteurs publics et les startups, en organisant des réunions thématiques (aides, financement, accompagnement...) ou bien des rendez-vous individuels,
- Assurer un rôle actif au sein de l'accélérateur du fonds d'investissement patient CoopVenture,
- Contribuer à la mise en avant du Campus Numérique in the Alps et de ses formations,
- Étudier et assurer l'équilibre économique de Territoires Solutions, projet qui vise à faciliter l'expérimentation de solutions innovantes sur le sillon alpin. La French Tech in the Alps Grenoble et la Banque des Territoires tissent un partenariat pour aider les acteurs du territoire dans leurs projets liés à l'eau. Le Grésivaudan est associé à cette démarche,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Assurer la promotion auprès des entreprises locales des dispositifs créés par les autres membres de l'alliance French Tech in the Alps comme Alpes Tourisme Lab porté par French Tech in the Alps-Chambéry,
- Contribuer à l'observatoire des startups mené par Invest in Grenoble qui permet de repérer des pépites locales pour leur offrir localement les services qui leur permettent de se développer et de rester implantées sur le territoire,
- Contribuer à la poursuite et à la structuration du projet French Alps International Softlanding Exchange (FAISE) qui aide, d'un côté, les startups alpines dans leur phase d'exploration internationale et d'un autre côté, les startups étrangères à explorer le sillon alpin comme un lieu potentiel d'implantation,
- Continuer à contribuer à la promotion du premier Guide des métiers en startups, ainsi qu'à sa réédition prévue fin 2024. Cet outil a pour objectif de faire connaître les métiers en startup à travers des interviews d'entrepreneurs et de salariés locaux. Ce guide et ses podcasts associés sont destinés aux jeunes et aux personnes en reconversion,
- Réaliser avec French Tech in the Alps la troisième édition du panorama des startups qui met en avant la dynamique startup de l'écosystème du bassin d'emploi de Grenoble,

Publier la seconde édition du guide de l'entrepreneur. Ce guide, qui sera mis à jour et enrichi chaque année, répond à une attente forte : mieux comprendre la structuration ainsi que le fonctionnement de l'écosystème d'accompagnement existant et savoir à qui s'adresser en fonction de sa situation, de son besoin, de son questionnement.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à la SCIC French Tech in the Alps Grenoble au titre de l'année 2024,**
- **De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **23 SEP. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



CONVENTION

Entre la communauté de communes Le Grésivaudan et French Tech in the Alps- Grenoble N°.....

Entre les soussignés :

La communauté de communes Le Grésivaudan,
Représentée par son Président, Monsieur **Henri BAILE**,
Dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,
Agissant en vertu de la délibération n°.....

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part,
Et :

La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble
Représentée par son Président, Monsieur **Romain GENTIL**
Dont le siège est situé à « Le Totem French Tech Alpes – Grenoble » 16 boulevard Maréchal
Lyautey 38000 Grenoble

D'autre part.

Il est convenu, ce qui suit :

Préambule :

La SCIC French Tech in the Alps-Grenoble (ex SCIC Digital Grenoble) a été mise en place en novembre 2015, à la suite de l'association Digital Grenoble constituée en décembre 2014 suite à la labellisation « Métropole French Tech » obtenue en novembre 2014.

Par délibération en date du 7 décembre 2015, la communauté de communes Le Grésivaudan est entrée au capital de French Tech in the Alps-Grenoble à hauteur de 25 000 €, soit 250 parts.

Ladite labellisation a été reconduite en 2016 et étendue à l'alliance *French Tech in the Alps* regroupant les initiatives *French Tech* d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de Valence-Romans.

En avril 2019, l'alliance French Tech in the Alps a été relabellisée pour devenir une « Communauté French Tech » et une « Capitale French Tech ». Afin de finaliser ce processus, les 4 structures de l'Alliance French Tech in the Alps vont se constituer en une association de loi 1901 sans perdre leur structure en propre et leur indépendance.

En 2021, le Genevois Français rejoint l'alliance French Tech in the Alps.

Cette même année, le nouveau Comité Exécutif de French Tech in the Alps-Grenoble a décidé d'inscrire ses actions dans la continuité des précédentes mandatures, tout en prenant des engagements forts auprès des entrepreneurs et pour continuer de faire converger numérique et société. Engagements qui apparaissent dans la vision de la coopérative :

Pour faire ensemble de Grenoble-Alpes un territoire où l'innovation est un vecteur de transformation positive de la société.

Notre ambition est d'être dès 2022, identifiés comme une ressource phare par 100% des startups de notre territoire tout en incarnant la voie d'un numérique souhaitable : inclusif, coopératif, soutenable.

En 2022, un nouveau Comité Exécutif est élu pour 2 ans. Il est composé d'un président, Romain Gentil, qui entame un deuxième mandat et d'une équipe composée de 12 membres dont 4 sont nouveaux. Le Comité inscrit ses actions dans la continuité des précédentes mandatures.

Début 2023, la Mission French Tech réitère de nouveau sa confiance auprès de la capitale alpine pour une nouvelle période de trois ans (2023-2025). A cette occasion le nom de la capitale évolue et devient « La French Tech Alpes ».

La mission de La French Tech Alpes sur les 3 prochaines années sera d'œuvrer à *une French Tech plus souveraine, plus diverse, plus paritaire et moteur de notre transition écologique.*

Du côté de la French Tech Alpes Grenoble, 2023 est l'occasion de réélire son Conseil de Surveillance. Parmi eux, 7 membres siégeant de droit : la Communauté de communes du Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais, la Caisse des dépôts, la CCI, Grenoble INP, et Jean-Pierre Verjus président d'honneur. Siègent à leur côté trois personnes élue en qualité de personnes physiques : Geneviève Fioraso, Jean-Louis Brunet et Didier Chaminade (actuellement président d'Inovallée).

L'année 2023 fut aussi l'occasion pour la French Tech Alpes Grenoble de redéfinir une feuille de route ambitieuse orientée autour de 3 axes prioritaires et de se restructurer suite au renouvellement complet de son équipe opérationnelle.

En 2024, la French Tech Alpes Grenoble souhaite :

- **Renforcer la place du Totem comme maison commune de l'entrepreneuriat du Grand Grenoble**
 - Un Hub de la Création encore plus fort notamment via la mise en place d'une offre de "permanence" d'acteurs de la tech ou de la création
 - Renforcement de l'activité événementielle au travers du développement de notre activité de privatisation et le rapatriement d'événements existants ailleurs et 100% autonomes
 - La pérennisation du Totem qui passera nécessairement par les deux points ci-dessus mais aussi par une relance des négociations avec le bailleur.
- **Étendre la portée de nos actions tout en augmentant la valeur apportée à nos bénéficiaires**

- Réseau et développement commercial : plus d'opportunités pour les startups (Territoires Solutions, Lancement d'une nouvelle offre d'adhésion à la communauté des entrepreneurs FT)
- Développement de notre compréhension et du suivi de nos bénéficiaires via la mise en place d'outils de qualification et de suivi des participants à nos actions
- Inclusion et diversité : renforcement du programme French Tremplin

Améliorer notre fonctionnement pour renforcer notre impact sur l'ensemble du territoire

- Renforcer les dispositifs transversaux aux 5 French Tech du sillon Alpin. **Lancement du 4ème panorama des startups avec une couverture accrue du territoire. Une nouvelle édition du Guide de l'entrepreneur alpin.**
- Aller vers un "centre de service partagé" au niveau alpin pour une plus grande efficacité
- Activation et valorisation du sociétariat : capitaliser (toujours) sur notre 1er actif

Le modèle économique de French Tech in the Alps-Grenoble demeure multiple. Il consiste, d'un côté, à utiliser le capital pour accélérer des projets d'intérêt collectif dans le domaine de l'innovation et de la tech. De l'autre, French Tech in the Alps-Grenoble a également la gestion et la charge financière du lieu d'animation le Totem. Aussi, elle opère pour le compte de la Mission French Tech des programmes nationaux déployés localement pour lesquels elle est rémunérée. Enfin, afin de financer les outils, les animations et les services aux entreprises et aux entrepreneurs, elle noue également des partenariats financiers et en nature avec des partenaires privés. Cette dynamique partenariale va continuer de se développer afin de soutenir le développement des animations de La French Tech in the Alps-Grenoble ainsi que ces deux livrables phares (Panorama des start up et le Guide de l'entrepreneur alpin innovant).

Cette feuille de route est construite en complément de la mission fixée par la Mission French Tech à savoir :

« La French Tech » : c'est le mouvement français des startups. Un écosystème unique qui réunit des startups (donc), mais aussi des investisseurs, des décideurs et des community builders.

Notre mission : Faire de la France un des pays les plus attractifs au monde pour les startups qui veulent se lancer, partir à la conquête des marchés internationaux et bâtir un avenir qui ait du sens. C'est prôner l'innovation par les startups et sensibiliser les élus, écosystèmes et citoyens aux enjeux du numérique et des nouvelles technologies.

3 axes prioritaires :

PEOPLE - Talents, Parité & Diversité

IMPACT & TECH FOR GOOD - Transition écologique et ESS

INDUSTRIE & SOUVERAINETÉ - Innovations de rupture et start-up industrielles.

La présente convention ne concerne que les activités propres à l'agglomération Grenobloise.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les obligations respectives des parties en vue de la réalisation des objectifs énoncés en préambule.

Par la présente, French Tech in the Alps-Grenoble s'engage à animer l'écosystème tech local.

En contrepartie, la Communauté de communes Le Grésivaudan s'engage à soutenir French Tech in the Alps-Grenoble pour le montant indiqué à l'article 2.

Article 2 : Montant

Une subvention d'un montant de 10 000 € a été fixée pour l'année 2024.

Cette somme sera versée, par Le Grésivaudan à French Tech in the Alps-Grenoble dès la signature de la présente.

Article 3 : Durée

La présente convention sera exécutoire à compter de sa notification et produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 4 : Modalités de la convention

L'objectif de French Tech in the Alps-Grenoble en 2024 est de poursuivre l'animation de l'écosystème tech et innovant local et de son bâtiment Totem. Cet objectif général se décline de la manière suivante :

Dispositifs nationaux déployés sur le territoire :

- Assurer l'animation de la dynamique « French Tech » sur le territoire, relayer les informations en ce qui concerne le Next40, le French Tech 120, le French Tech Visa, French Tech 2030, French Tech Seed, Bourses French Tech et toutes autres initiatives mises en place par la Mission French Tech. *Parmi les 125 entreprises labellisées French Tech 2030, 12 entreprises sont iséroises (parmi elle Kalray (qui est basée dans le Grésivaudan).*
- Assurer l'opération et/ou coordination des dispositifs "French Tech" sur le territoire Grenoble Alpes : French Tech Central, French Tech Tremplin (Prépa et Incubation), French Tech Rise (événements de sensibilisation sur les levées de fonds et un événement exclusif de rencontre entre des startups qui lèvent des fonds et des VC nationaux)
- Promouvoir les actions de FAISE qui aide, d'un côté, les startups alpines dans leur phase d'exploration internationale et d'un autre côté, les startups étrangères à explorer le sillon alpin comme un lieu potentiel d'implantation. Les enjeux principaux du projet sont de trouver un modèle économique lui permettant d'étudier ses impacts pour le territoire de l'agglomération grenobloise pour lui assurer une pérennité ; contribuer à l'observatoire des startups mené par Invest in Grenoble qui permet de repérer des pépites locales pour leur offrir localement des services qui leur permettent de se développer et de rester implantées sur le territoire,

Dispositifs grenoblois ou alpin déployés sur le territoire :

- Étudier et assurer l'équilibre économique de Territoires Solutions, projet qui vise à faciliter l'expérimentation à échelle 1 et la traction marché de solutions innovantes sur le sillon alpin. En 2023, la French Tech Alpes Grenoble et la Banque des Territoires tissent un partenariat pour aider les acteurs du territoire dans leurs projets liés à l'eau. Le partenariat entre la French Tech Alpes Grenoble, au travers de Territoires Solutions et la Banque des

Territoires a pour objectif de mobiliser le réseau et les expertises de la French Tech pour identifier ou faire émerger de nouvelles solutions, et aussi d'intégrer les différents niveaux de réflexion des parties prenantes engagées autour de ce sujet majeur. *Le Grésivaudan a été associé à cette dynamique fin 2023 et depuis le début de l'année 2024.*

- Assurer l'équilibre économique du Totem mais aussi son rôle d'hébergement et d'animation de l'écosystème numérique et entrepreneurial du Grand Grenoble.
- Au-delà des évènements et de sa présence au sein de son lieu Totem, étudier comment le rôle de sensibilisation et d'information sur l'écosystème entrepreneurial et d'innovation de la French Tech in the Alps Grenoble peut ruisseler davantage sur le Grésivaudan. Notamment en étudiant la possibilité de proposer des permanences des membres de l'équipe opérationnelle dans des lieux basés sur le territoire (Tarmac G, Au Perchoir, etc) ou en co-organisant et participant à des évènements d'acteurs implantés dans le Grésivaudan (Tarmac, Initiatives Grésivaudan, etc)
- Assurer la promotion auprès des entreprises locales des dispositifs créés par les autres membres de l'alliance French Tech in the Alps comme Alpes Tourisme Lab porté par French Tech in the Alps-Chambéry.

Projets/Livrables grenoblois et alpin

- Continuer à contribuer à la promotion du premier **Guide des métiers en startups**, ainsi qu'à sa réédition prévue fin 2024. Cet outil a pour objectif de faire connaître les métiers en startup à travers des interviews d'entrepreneurs et de salariés locaux. Ce guide et ses podcasts associés sont destinés aux jeunes et aux personnes en reconversion.
- Réaliser avec French Tech in the Alps la quatrième édition du **panorama des startups** qui met en avant la dynamique startup de l'écosystème du bassin d'emploi de Grenoble. Le Grésivaudan est associé à cette démarche.
- Publier la seconde édition du guide de l'entrepreneur. Ce Guide, qui sera mis à jour et enrichi chaque année, répond à une attente forte : mieux comprendre la structuration ainsi que le fonctionnement de l'écosystème d'accompagnement existant et savoir à qui s'adresser en fonction de sa situation, de son besoin, de son questionnement.

Projets essaimés pour lesquels la FT Alpes Grenoble demeure un interlocuteur privilégié :

- Assurer le rôle d'associé de l'accélérateur CoopVenture (accélérateur et outil de financement lancé en mars 2021 pour financer les entreprises qui ne souhaitent pas se revendre et auquel Le Grésivaudan est associé),
- Contribuer à la mise en avant du Campus Numérique in the Alps et de ses formations sous la forme d'un travail collectif qui a pour but de fournir des talents numériques.

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

La communauté de communes Le Grésivaudan se réserve le droit de contrôler sur pièces ou sur place l'utilisation de la subvention reçue. A ce titre, French Tech in the Alps-Grenoble doit pouvoir en permanence justifier de l'emploi des fonds reçus.

Article 6 : Communication

French Tech in the Alps-Grenoble fera apparaître le logo de la communauté de communes Le Grésivaudan sur ses outils de communication.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

Article 8 : Litiges - attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.

Elles s'engagent, par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le jour mois 2024,

Pour la communauté de communes

Le Président,

**Henri
BAILE,**

Et par délégation
Le Vice-Président en charge de
l'économie et du développement industriel

Jean-François CLAPPAZ

Pour French Tech in The Alps-Grenoble
Le Président,

Romain GENTIL